

6. Structures contributives : les parquets.

Les Parcs ou Parquets.

Un autre type de structures est présent dans Chambord avec un marquage périphérique inversé¹ : le fossé est du côté intérieur, et le talus extérieur. Il s'agit de structures en général carrées dont la longueur du côté est d'environ 310 mètres.

Les Parcs Maulny.

Ces parcs n'apparaissent pas sur le plan de 1745 qui ne semble pas s'intéresser à ce genre de détail.

Ces deux structures présentent donc cette particularité réservée aux parcs : elles sont construites à l'envers des parcellaires classiques, avec des fossés intérieurs aux surfaces délimitées. Seule la plus sud des deux, B, est portée sur le plan de 1787.



Fig. 154 : 1787 : parquet Maulny, carré B.

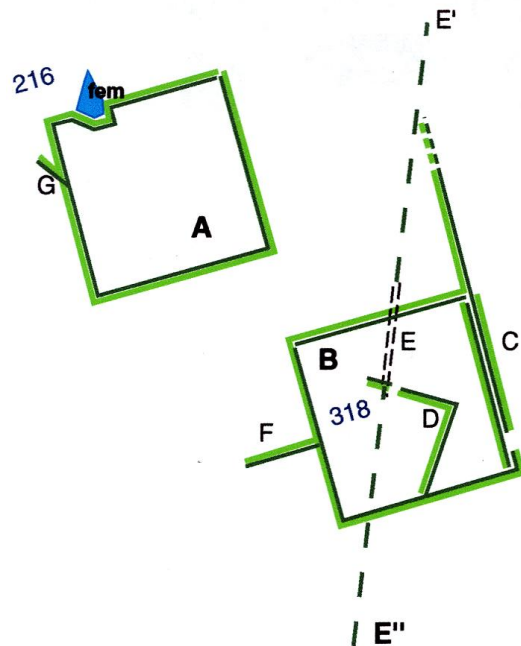


Fig. 153 : Les Parcs Maulny ; relevés de terrain.

La comparaison des deux figures donne une différence géométrique, avec cette allure trapézoïdale en 1787. Le reste est conforme : le chemin E passant près de l'angle sud-ouest et au milieu du côté nord ; le prolongement vers le nord du côté est (voir ci-dessous).

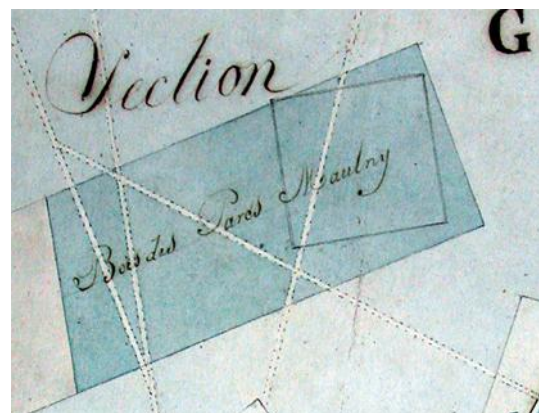


Fig.155 : 1821, le bois des parcs Maulny.

Le plan de 1821/1 inclut ce tracé sud dans une bande qu'il nomme « Bois des Parcs Maulny ». Seul le carré B y est représenté.

¹ Voir « Domaines avant le XIIIe siècle », sur ce site.

Outre les caractères communs de dimensions (300 à 310 m de côté), d'orientation (conforme à celle du réseau à 90° des parcellaires actuels), de construction (fossés intérieurs, sauf sur le côté C de B ; mais nous verrons pourquoi), ces parcs ont quelques différences.

A contourne une fosse d'extraction de minerai préexistante ; en G arrive un talus interrompu par le flanc ouest de A : il s'agit de la prolongation du parcellaire G de l'ensemble des Ruaudaims.

B est pourvu du même type d'appendice (F), interrompu aujourd'hui par la route du Revenant. Je n'ai pas d'explication pour cette interruption, sinon un labour tardif.

On note un vieux chemin (pointillé double en E) parfaitement lisible, avec une chaussée bombée et un fossé bordier de chaque côté. Ce chemin est plus difficile à repérer après son entrée dans une structure (D), parasite. Le plan de 1970 garde trace de cette route longue de 2650 mètres, E' E'', rectiligne, qui partait du pont de la Patte d'Oie (parcelle 223) pour joindre le Carrefour du Rosier. Cette route est aujourd'hui relevée d'un bout à l'autre.

Le côté est de B (en C, sur la figure) offre une autre particularité : une bande étroite en position de talus est enserrée entre deux fossés ; c'est une route, plantée d'arbres le long de C qui se poursuit jusqu'à sa jonction avec E' E''.

Dans Boulogne, ce nom est conservé pour trois cantons.

- Parc Maury : commune de Thoury ; Lamberts : 545/2289,
- Parc Grivaux : Tour-en-Sologne ; 538/2287,
- Le Parc : Mont-près-Chambord ; 534/2286.

Seul le Parc Grivaux contient une structure carrée, sans inversion du parcellaire. Une autre structure du même type se situe à proximité : Le Carroi Beaujeu ; Huisseau-sur-Cosson ; 537/2287. Toutes sont construites selon la convention habituelle : le talus est du côté intérieur de la parcelle.

Dans Chambord,

- entre la route Royale et la route Rosambo, auprès des murs le canton porte le nom de « Parquets Maulny ». Comme aucune structure n'y est présente, il semble légitime de penser que c'est en référence à celles qui nous préoccupent,

- au nord du Cosson, un canton porte le nom de « Parquets Assegond² » ; Lamberts : 538/2293.

Les Parquets Assegond.

Ces structures semblent en cours de constitution (ou en projet) sur le plan de 1787. Elles sont absentes du plan de 1810. Elles sont en place sur le plan de 1821/1 et sur l'autre plan de 1821/2. Le

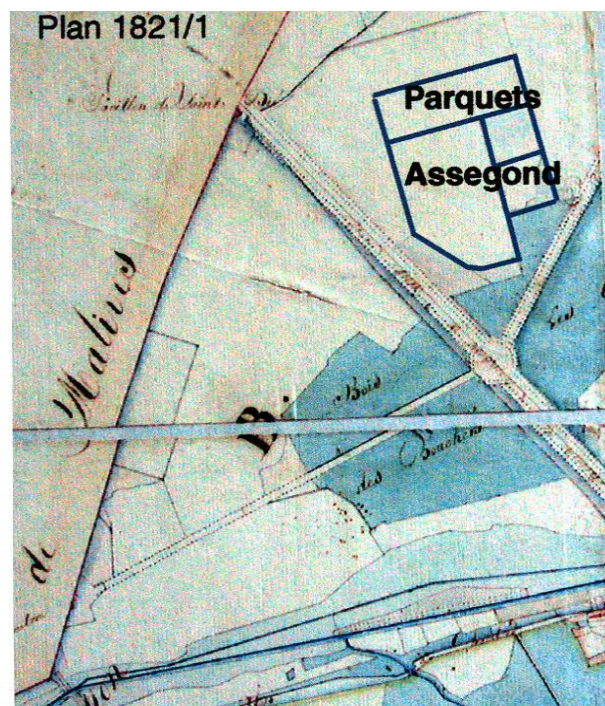


Fig. 156 : Les Parquets Assegond (Chambord).

² Information de J.P. Perdriel.

plan de 1970 en garde des traces partielles.

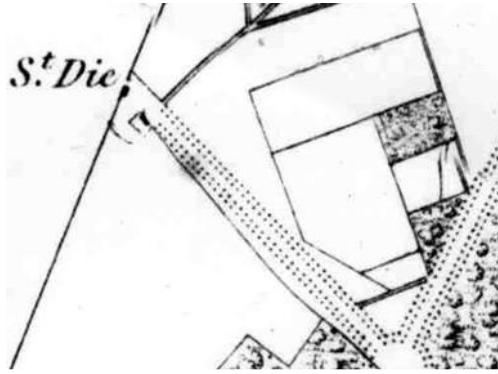


Fig. 157. Assegond sur le second plan de 1821.

Quatre parcelles de surfaces variables : deux carrés, un rectangle, un trapèze rectangle tronqué au sud sur son côté oblique forment un ensemble structuré, entre les routes de Saint-Dyé et de Muides de l'époque.

Ces Parquets Assegond présentent des analogies avec les Parcs Maulny :

- de dimensions : la hauteur du trapèze mesure 300 mètres, la petite base également. Les autres dimensions sont des multiples de 150 mètres.

- de construction : fossé intérieur à la parcelle, quand ce n'est pas un talus entre deux fossés.

Les seuls vestiges de ces parquets se situent aujourd'hui dans un triangle limité par les routes D112, D112a et la route de la Reine. Les parcellaires sont tronqués au niveau de cette dernière, témoignant de labours dans les parcelles situées au nord ; labours récents puisque le plan de 1970 fait état de structures qui se poursuivent au nord de cette route. Ces labours, récents ou plus anciens³, se sont poursuivis jusqu'à la route du Général Laroche-Jacquelin qui mène de la D112 à La Hannetière. Pour preuve, le manque de structuration de cette zone, sur le plan de 1787 : les limites des terres sont des lignes droites de pointillés qu'on ne peut associer à l'idée de parcellaire physique.

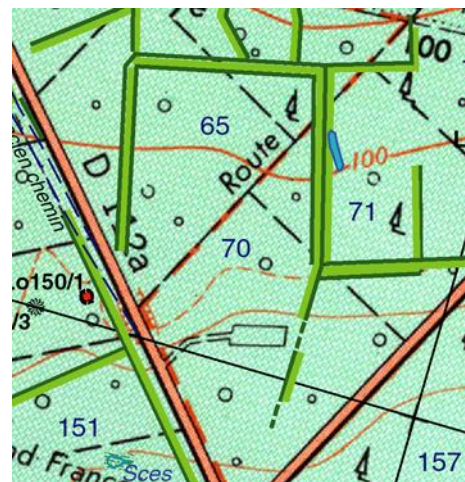


Fig. 158 : Les relevés de terrain.

La partie la plus visible est constituée d'un double fossé enserrant un talus.

Bournigal

Il s'agit d'un parc carré de 310 m de côté, dans les parcelles 80/81, avec fossé intérieur, comme les précédents.

Le plan de 1745 signale « Ancienne Faisanderie de Bournigal ».

Les emplacements ne coïncident pas sur les deux cartes. Les relevés placent le parc clairement au nord-est des maisons, tandis que le plan de 1787 le place au sud-est.

³ Ce sont les terres de la Petite Motte et de La Hannetière.

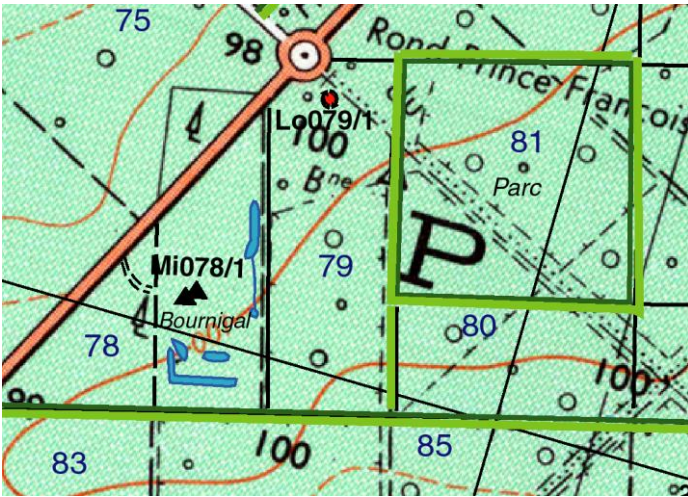


Fig. 159 : Le site de Bournigal et son parc (Chambord).

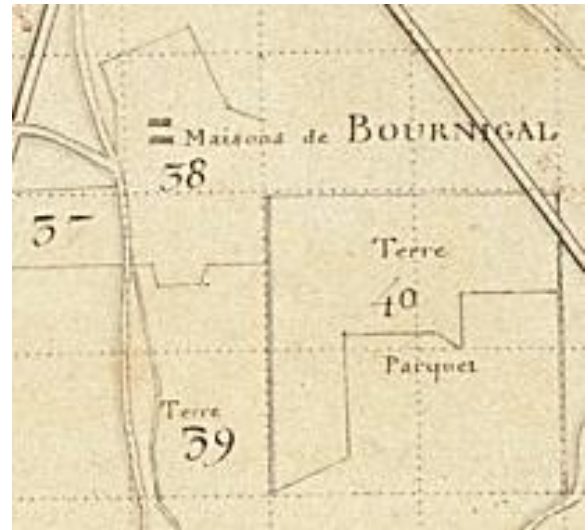


Fig. 160 : Bournigal sur le plan de 1787.

Un autre parc, non nommé celui-là, en parcelles 126/127/131/132. Son évidence tient à sa forme carrée et au large talus extérieur qui borde un fossé intérieur. Il apparaît pour partie sur le plan de 1970 du Ministère de l'Agriculture.

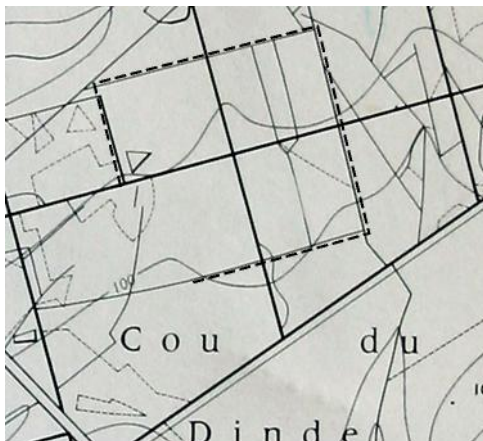


Fig. 162 : Le même parc ; plan de 1970 ; les parties utiles du dessin ont été soulignées d'un pointillé.

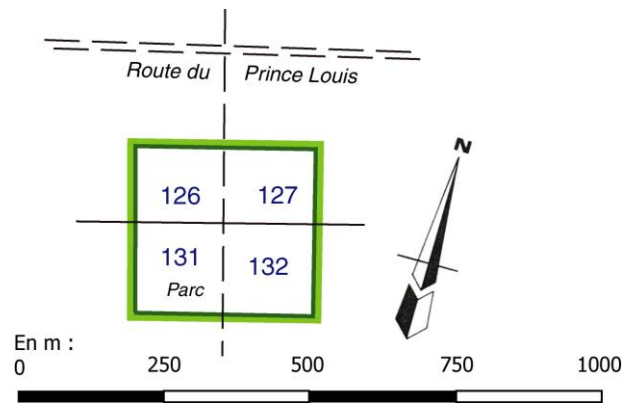


Fig. 161 : Un autre parc carré (Chambord).

Longueur du côté : 310 m.

Le Dictionnaire du Monde Rural⁴ propose pour :

« Parc : jadis, espace considérable, clos de murs ou de palissades, pour y conserver des bêtes fauves, comme le cerf, le chevreuil, ou pour le seul agrément d'une maison de campagne. »

et pour

« Parquet : petit compartiment dans un parc. »

Cette fonction d'élevage expliquerait correctement le fossé intérieur, tout comme le talus entre deux fossés. Ce talus est probablement l'emplacement d'une haie ou d'une palissade, l'une ou l'autre protégée par le fossé intérieur, en place pour rompre l'élan d'un animal qui aurait souhaité passer en force.

Tous ces parcs sont donc des lieux d'élevage. Il est probable que les cantons de Boulogne qui contiennent le mot « parc » ont été avec les « haies » des lieux d'élevage, sans qu'il soit absolument nécessaire d'avoir des fossés et des talus pour y contenir le gibier. Une haie entrelacée pouvait tenir ce rôle efficacement, et, elle était également nécessaire sur les talus des structures chambourdines.

⁴ Marcel Lachiver. Fayard, 1997, p. 1252 et 1257.